



ANNONCE DE COURSE * RÉGIONALE

Régionale MD (Championnat de Côte d'Or)

14 mai 2023

Concoeur et Corboin (5km au N/O de Nuits Saint Georges)



INFORMATION GÉNÉRALES

Organisation : COMITE DE CÔTE D'OR DE COURSE D'ORIENTATION

Directeur de course : Daniel PAPILLON

Délégué : Denis GENEVES

Arbitre : Denis GENEVES

Contrôleur des circuits : Daniel PAPILLON

Traceur : Christine PORTE

GEC : Denis PERDRIZET

COURSE COMPTANT POUR
LE CLASSEMENT NATIONAL

OUI



CARTE

Nom : Mantuan

Relevés : 2021 (ISOM 2017)

Cartographe : Yann VENON

Échelle : 1/10000 et 1/5000 pour Vert et Jalonné

Équidistance : 5 m

Type de terrain : Vastes flancs bien propres couverts de hêtraies, nombreux détails de relief, rocheux et de végétation. Plateau couvert de forêts de résineux avec nombreux détails ponctuels.



ACCÈS

Fléchage à l'ouest de Nuits Saint Georges, à l'intersection de la D25 et de la D109

Accueil : 47°09'22.8"N 4°55'03.8"E

Distance parking-accueil : de 0 à 800 m
privilégier le covoiturage car difficulté de parking

Distance accueil-départ : 1,4 km et 70 m de dénivelé

Distance arrivée-accueil : 700 m



HORAIRES

Accueil : à partir de 9h00

Départ : de 10h00 à 11h30 – SI Air inactif

Fermeture des circuits : sur consignes de course et au départ

Horaires de départ affectés à l'avance



CIRCUITS

Suivant règlement régional LBFCO

9 circuits de compétition (circuits de couleur)

3 circuits initiation : Jalonné, Vert (accompagné ou non) et Bleu



RÉSULTATS

Résultats sur place

ou après la course : <http://www.lbco.info/>



CONTACT

dpapillon@orange.fr tél : 06 87 77 55 41

GEC : denis.perdrizet@orange.fr tél : 03 80 49 78 10

TARIFS

Licenciés (FFCO, UNSS, UGSEL) : 8€ pour 18 ans et moins, 9 € pour 19 ans et plus.

Non-licenciés : Pass Découverte (jusqu'à Jaune) : +3 €, Pass Compétition : +5 €, Pass Loisir santé non chronométré (circuits initiation) : +0 €

Location de puce : prêt de puce contre caution



INSCRIPTIONS

En ligne jusqu'au 08 mai 2023 <http://licences.ffcorientation.fr/inscriptions/>

Règlement à l'ordre de CDCO 21

!/ \ Pour être chronométrés, les non licenciés doivent désormais signer (à l'accueil) un document attestant, pour les majeurs, qu'ils ont bien pris connaissance des « 10 règles d'or édictées par les cardiologues du sport » et complété le questionnaire de santé, et pour les mineurs, qu'ils ont complété le questionnaire de santé ou fourni un certificat médical de moins de 6 mois.

